

## **DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L' AISNE**

### **COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL**

**Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2020, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne à LAON, en salle Marie-Moret**

L'ordre du jour du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental était le suivant :

- 1) Décès de ■■■■■, professeur des écoles de l'Aisne ;
- 2) Questions diverses.

Etaient présents :

#### **Représentants de l'administration :**

- Monsieur Jean-Pierre GENEVIEVE, directeur académique de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne ;
- Monsieur Luc BOUVET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.

Assistaient également à la réunion :

- Madame Jeanne GUELOU, conseillère départementale de prévention ;
- Madame le Dr. Monique VILLETTE, médecin de prévention ;
- Monsieur Arnaud FARGUES, AAE, adjoint au chef de la division du premier degré, direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne ;

#### **Représentants des personnels :**

Membres titulaires :

- Madame Hélène ALLANIC, professeur des écoles à l'école primaire d'Alaincourt ;

- Madame Dorothee QUERTAINMONT, assistante sociale au collège Joliot-Curie de Tergnier ;
- Monsieur Marc MEUNIER, professeur d'EPS au collège Jean-Mermoz de Laon.
- Madame Aurélie CLIN, professeur des écoles à l'école de Viry-Noueuil.

Membres suppléants :

- Monsieur Christophe BOUCHEZ, professeur certifié hors classe au collège Paul Eluard de Gauchy ;
- Monsieur Guillaume HILY, professeur des écoles à l'école Pierre-Laroche de Saint-Quentin ;
- Monsieur Philippe ASCASO, professeur certifié hors classe au lycée Jean-de-la Fontaine de Château-Thierry ;
- Madame Elodie JONNEAUX, professeur des écoles à l'école Bois-de-Breuil de Laon.
- Monsieur Jérôme VASSAUX, professeur des écoles à l'école Joliot-Curie de Gauchy ;

**Monsieur le directeur académique** ouvre la séance à 9 h 05.

**La FNEC-FP-FO** donne lecture d'une déclaration liminaire, au nom de la FNEC-FP-FO, jointe au présent procès-verbal.

**Monsieur le directeur académique** reste prudent devant le geste dramatique. Les motivations du passage à l'acte sont souvent plurifactorielles. Il est nécessaire d'éviter les extrapolations, dans l'objectif d'essayer de prévenir les passages à l'acte.

**Monsieur le secrétaire général** indique que le décès a été connu le 15 juin 2020, le conjoint ayant informé l'inspectrice de l'éducation nationale (IEN). L'inspecteur de l'éducation nationale – adjoint (IEN-A) et l'IEN se sont rendus au sein de l'école dès le lundi, en lien avec le psychologue scolaire, afin de prévoir un accompagnement et de mettre en place une cellule d'écoute.

**Monsieur le secrétaire général** informe que l'intéressé est né dans le département, était marié et père de deux enfants. Il était affecté sur l'école ■■■■ à titre définitif. Avant d'intégrer le département en 2018, il exerçait en ■■■■ au sein d'une école à ■■■■. Il était affecté à ■■■■ en qualité de fonctionnaire stagiaire. Il a fait le choix d'exercer sur le niveau CE1. Il a été l'objet d'un accompagnement dans le cadre des classes dédoublées par l'IEN, les 14 et 16 novembre 2019.

**Monsieur le secrétaire général** donne lecture du rapport de l'IEN, qui précise que ■■■■ exerçait au sein d'une école de 10 classes, d'architecture récente avec des excellentes conditions de travail, dans une salle de superficie appréciable équipée de tableau blanc interactif (TBI). De 2 % à 13 % élèves avait des difficultés en lecture, de 0 % à 27 % avaient des difficultés en mathématiques. L'intéressé avait la charge d'une classe CE1 durant cette année scolaire. Il a été constaté un outil de travail très sommaire, aucun espace spécifique de mise en valeur des travaux n'étant aménagé.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** demande les dates où des commentaires sur le plan professionnel ont été formulés.

**Monsieur le secrétaire général** indique qu'un rapport a été établi le 18 juin 2019, avec des préconisations formulées. Les congés de maladie ordinaire ont été retracés.

**La FSU** demande si un entretien de carrière a été organisé récemment concernant l'intéressé.

**Monsieur le secrétaire général** répond par la négative, en dehors de l'accompagnement évoqué précédemment.

**Monsieur le directeur académique** peut supposer que les fragilités pédagogiques ont été décelées en 2018-2019. Il indique qu'un rendez-vous s'est tenu le 14 novembre 2019, dans le cadre d'une visite liée au dédoublement. En la circonstance, des points d'améliorations ont été relevés par l'IEN.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** demande si le conseiller pédagogique de circonscription est allé visiter l'intéressé, partant du constat qu'il s'agissait d'une personne fragile.

**Monsieur le directeur académique** indique que les modalités d'accompagnement ont été choisies par IEN elle-même. Des préconisations ont été formulées lors de la visite du 18 juin 2019.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** considère que la date de communication des rapports est à obtenir.

**Monsieur le directeur académique** indique qu'il s'agissait d'une visite de conseil, et non d'une visite d'évaluation.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** indique qu'une rupture a été constatée après cette visite, avec dégradation du ressenti dans son travail. L'intéressé avait mal vécu la visite du 14 novembre 2019.

**La FNEC-FP-FO** demande si des rapports de visite ont été produits et communiqués à l'intéressé.

**Monsieur le secrétaire général** répond par la négative. La demande du dossier administratif à la plateforme en attente.

**Madame le médecin de prévention** interroge sur les modalités d'obtention des informations sur l'intéressé.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** indique qu'aucune demande aux collègues n'a été effectuée, sans se situer néanmoins dans un travail d'investigation. Il s'agit exclusivement que de remontées spontanées des intéressés.

**La FNEC-FP-FO** indique avoir obtenu également des témoignages spontanés.

**Monsieur le directeur académique** interroge sur d'éventuels retours sur le positionnement de l'intéressé effectués par les collègues.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** indique ne pas avoir demandé ces informations, afin de ne pas être intrusive au regard de la délicatesse de la situation.

**La FNEC-FP-FO** indique que le passage à l'acte est en décalage avec un isolement dont l'intéressé n'était pas coutumier.

**Monsieur le directeur académique** indique qu'il n'a pas eu cette remontée, mais celle d'une personne discrète peu impliquée dans la vie de l'école et peu insérée dans la communauté éducative.

**Monsieur le secrétaire général** rappelle que l'intéressé avait intégré l'école le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**La FNEC-FP-FO** demande si l'administration avait connaissance de la maladie assez grave d'une de ses filles.

**Monsieur le directeur académique** indique que des absences régulières pour garde d'enfant malade ont été notées.

**La FNEC-FP-FO** indique que la maladie de sa fille serait la motivation de son intégration dans l'Aisne en 2018.

**Monsieur le directeur académique** indique que l'intéressé a suivi 3 jours de formation continue au cours de l'année 2019. Il avait précédemment, au cours de l'année scolaire 2017-2018 durant laquelle il exerçait dans le département de ■■■■, était absent pour congé de maladie ordinaire pour deux périodes consécutives de 46 jours et de 31 jours.

**La FSU** indique que ce qui importe est de savoir s'il y a eu changement après les visites pour savoir si les visites ont été un élément déclencheur, en rappelant le caractère plurifactoriel, d'une manière générale, de l'acte de suicide.

**Monsieur le directeur académique** indique que de longues périodes d'absence ont été constatées en 2017-2018.

**La FNEC-FP-FO** demande si les arrêts en question correspondent avec la maladie de sa fille.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** constate que sa posture professionnelle n'est pas connue, de sorte qu'il n'est pas possible de savoir si le travail est en facteur déclencheur de son suicide.

**Monsieur le directeur académique** rappelle l'impossibilité d'obtenir des informations à caractère personnel. Il est persuadé qu'il sera impossible d'obtenir ses informations. Il rappelle que l'organisation d'une enquête présuppose une présomption forte de lien de causalité

**Monsieur le directeur académique** indique la nécessité de connaissance des faits en 2017-2018, pour être informé des raisons de son arrivée, puis de l'arrêt maladie jusqu'à son décès. Il note que le début de sa période de congé est antérieur à la crise sanitaire du Covid-19. Il indique que la famille est discrète, et que seul le directeur a eu un échange, allégé, avec la famille.

**Monsieur le secrétaire général** indique que le conjoint est informé que l'assistante sociale des personnels est disponible pour évoquer la situation.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** indique que la conjointe de l'intéressé a apporté une description très factuelle de la situation.

**La FNEC-FP-FO** demande si une visite de l'IEN était encore prévue.

**Monsieur le directeur académique** indique que l'IEN avait noté que le niveau de préparation des cours était insuffisamment avancé. Une visite aurait été professionnellement souhaitable, si aucune problématique de maladie n'avait été constatée.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** rappelle que les visites de cette nature sont souvent à l'origine d'un stress important.

**Monsieur le directeur académique** acquiesce, tout en constatant qu'elles demeurent simultanément souhaitables quand des difficultés importantes sont constatées.

**Monsieur le secrétaire général** indique que ■■■■ travaillait en qualité ■■■■ aux ■■■■, avant sa reconversion en qualité de professeur des écoles.

**Madame le médecin de prévention** demande si le nom du médecin traitant de l'intéressé est connu.

**Monsieur le secrétaire général** indique que l'administration ne dispose pas de cette information.

**Monsieur le directeur académique** indique que la communication du dossier administratif est demandée. Une reprise d'attache de l'inspectrice de l'éducation nationale sera ensuite effectuée.

**La FSU** demande si des collègues ont constaté des particularités dans son positionnement entre le 14 novembre 2019, date de la visite de l'IEN, jusqu'au 23 janvier 2020, date de début de son congé maladie. L'information est importante pour infirmer ou confirmer les hypothèses.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** fait état d'un travail important en relation avec un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH).

**Monsieur le directeur académique** rappelle que l'intéressé était peu impliqué dans l'action de la communauté pédagogique.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** constate que le travail d'équipe n'était pas le propre de son ancien métier.

**Madame le médecin de prévention** indique que l'intéressé a demandé l'ouverture d'un dossier pour une priorité médicale pour sa fille.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** souhaite connaître le suivi de l'IEN.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** informe que l'intéressé avait bénéficié des points de barèmes liés à la priorité médicale par rapport à la situation de sa fille, en 2018 à son intégration dans le département.

**La FNEC-FP-FO** demande si des échanges durant ces congés maladie sont intervenus avec les collègues et la circonscription, pour communication de nouvelle notamment.

**Monsieur le directeur académique** répond par la négative.

**Madame le médecin de prévention** demande si la modalité du passage à l'acte suicidaire est connue.

**Monsieur le directeur académique** répond par la négative.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** rappelle que l'intéressé avait participé au mouvement en 2019, pour solliciter un poste à [REDACTED].

**Madame le médecin de prévention** indique qu'elle peut contacter le médecin sans certitude d'obtenir une réponse sur les problématiques médicales de l'intéressé.

**Monsieur le directeur académique** encourage les membres à reprendre l'attache de l'équipe à moyen terme : il apparaît contreproductif d'obtenir des informations à chaud.

**Monsieur le secrétaire général** indique que le directeur peut prendre l'attache du conseiller ressources humaines de proximité.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** rappelle qu'il est possible de diriger le conjoint vers les assistantes sociales en faveur des personnels.

**La FSU** interroge sur la réception des cellules d'écoute par le public.

**Monsieur le directeur académique** indique que, d'une manière générale, les cellules d'écoute sont appréciées. La mise en place a été utile en l'espèce comme en témoigne un retour informel. Il indique qu'un nouveau contact du directeur d'école sera pris l'IEN et, si elle le souhaite, par la secrétaire du CHSCTD. Il est important de pouvoir opérer un croisement d'information, afin de cerner au mieux la situation. Dans l'hypothèse où des informations nouvelles ouvraient une présomption de lien de causalité entre les difficultés au travail et le passage à l'acte, les membres du CHSCTD en seraient avisés, de sorte qu'une enquête pourrait être envisagée.

**Monsieur le secrétaire général** indique la prévision de deux groupes de travail autour des risques psychosociaux (RPS). Ils s'articuleraient autour des problématiques des tentatives de suicides et de l'identification des situations de rupture et de procédures d'accompagnement pour les retours sur poste. Quelques pistes ont été mises en avant, comme la médiation extérieure à la situation hiérarchique ou la formation. La problématique des actions destinées à faciliter le retour des personnes en fin de droit sur leurs fonctions a été évoqué.

**Monsieur le directeur académique** rappelle que chacun a été fragilisé par la période de confinement.

**Monsieur le secrétaire général** rappelle qu'il s'agit d'une situation RH récurrente, qui fait l'objet d'un suivi régulier, même en dehors de toute évocation en groupe de travail.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** interroge sur la situation de ■■■■.

**Monsieur le directeur académique** indique que l'intéressée sera reçue par l'IEN-A pour comprendre la situation, compte tenu de la perduration trop importante de la situation.

**La FNEC-FP-FO** informe que la réunion de répartition au sein de l'école où l'intéressée exerce a lieu ce soir. Des solutions sont à proposer.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** indique que cette situation qui dure dans le temps a porté grandement préjudice à l'esprit collectif au sein de l'école.

**Monsieur le directeur académique** rappelle que des solutions ont été proposées, mais refusées par l'intéressée. Il apparaît particulièrement inopportun, en l'espèce, de tomber dans une surenchère d'exigence, compte tenu de la complexité de l'arbitrage.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** fait état de nouvelles remontées de plusieurs membres de la communauté éducative du collège ■■■■ depuis le mois d'avril.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** indique que des enseignants sont confrontés à l'impossibilité de construire des projets, tandis que d'autres sont supprimés en cours d'année, même si on ne connaît pas les conséquences de la crise sanitaire. Elle propose une visite de Mme la conseillère départementale de prévention lors du prochain comité d'hygiène et sécurité (CHS) de l'établissement et la visite sur site de membre du CHSCTD.

**Madame la conseillère départementale de prévention** indique qu'elle prendra contact avec le chef d'établissement pour discuter de la visite. Elle ajoute que, n'étant pas encore en fonction à la date de la visite de l'établissement, elle présente l'avantage de pouvoir porter un regard neuf et extérieur sur la situation.

**La FSU** indique qu'une situation sereine au sein du collège nécessitera un certain temps. Elle nécessite, au préalable, le changement de l'équipe de direction, qui intervient à intervalles réguliers au gré des mobilités de carrière des personnels de direction. Toutefois, il considère que cela n'apaisera pas à lui seul le climat de travail au sein de l'établissement.

**Madame la conseillère départementale de prévention** acquiesce à la proposition de mise en place de la CHS, qui pourrait être effectuée en lien avec le conseiller RH de proximité. Elle indique la possibilité de rencontrer la principale avant les vacances, pour une reprise de contact pour préparer la CHS pour la rentrée.

**Monsieur le directeur académique** évoque le programme d'activité de l'instance en prévision de l'année scolaire 2020-2021. Les visites des collèges ■■■ et ■■■, qui n'ont pu se tenir cette année font partie du calendrier prévisionnel. Il apparaît opportun, pour être complets, de programmer également les visites d'une école et d'un service.

**Madame la conseillère départementale de prévention** indique que l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est bien avancée, s'agissant du collège ■■■.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** souhaite que la thématique sanitaire sur le maintien des conditions d'hygiène et des études climatiques sur les bâtis puisse être le critère de détermination d'une visite.

**Madame la conseillère départementale de prévention** précise que la prise en compte des nouvelles thématiques sera effective fin septembre-début octobre, sur la base des orientations stratégiques ministérielles.

**Monsieur le directeur académique** constate que deux visites sont déjà programmées et qu'il conviendra de déterminer les deux autres lors de la séance de rentrée.

**L'UNSA éducation** considère que la visibilité sur internet du réseau prévention, aide et suivi (réseau PAS), en sa qualité de cellule d'écoute pour les personnels, est à améliorer, afin de rendre l'information accessible plus rapidement.

**Monsieur le directeur académique** constate que la cellule est, concrètement, assez peu sollicitée.

**Monsieur le secrétaire général** indique que le conseiller RH de proximité est immédiatement joignable à partir du site de la DSDEN 02.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** regrette que l'information sur le dispositif soit compliquée à obtenir.

**La FNEC-FP-FO** regrette le manque de connaissance du rôle du conseiller RH de proximité par les agents.

**L'UNSA éducation** interroge sur le déroulement de la rentrée scolaire avec la Covid-19, sur la capacité à anticiper les scénarios. La situation est génératrice d'un stress important chez les agents.

**Monsieur le directeur académique** indique être en attente de l'intervention ministérielle. Il apparaît difficile de présager ce qui se passera. Tous les scénarios envisageables sont connus et les protocoles mis en application. Sauf situation extrêmement dégradée, le scénario le plus probable est le maintien de ce que l'on connaît actuellement, ainsi que la fermeture d'école en cas d'identification d'un foyer d'infection.

**La FSU** émet des réserves sur l'efficacité d'un nouveau confinement.

**Madame le médecin de prévention** rappelle le déficit d'expérience concernant la maladie, pour laquelle un recul de quelques mois existe.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** interroge sur d'éventuelles difficultés dans la fourniture de masques et de gels pour les agents.

**Monsieur le directeur académique** indique qu'aucune difficulté n'est à déplorer en la matière, les stocks ayant été reconstitués.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** indique qu'une fiche RSST a été remontée sur la situation. Le médecin traitant a noté sur le volet administration que le travail était en lien avec la dégradation de l'état de santé de l'intéressée. Elle demande si le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) a été déclenché dans cette situation particulière.

**Madame le médecin de prévention** indique que la situation peut être traitée comme un possible accident du travail, si et seulement si le formulaire CERFA (centre d'enregistrement des formulaires administratifs) dédié a été renseigné.

**La FSU** indique qu'il s'agissait d'une volonté de témoignage de la collègue.

**Monsieur le directeur académique** clôt la séance à 11 h 20, constatant que l'ordre du jour est épuisé.

Pour le directeur académique,  
et par délégation,  
le secrétaire général

SIGNE  
Luc BOUVET

La secrétaire  
du CHSCTD

SIGNE  
Hélène ALLANIC